

BYND
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations entre les Acheteurs et BYND pour l'achat de Services.

Elles sont complétées par les Mentions légales, les Conditions Générales d'Utilisation et la Politique de Confidentialité.

* *
*

Entre :

Le Client (tel que défini à l'article 1 des présentes),

D'une part,

ET

La société BYND, société par action simplifiée au capital social de 560.001 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 908 239 999, et dont le siège social est situé au 7 rue Jacques Brel – 31200 Toulouse, représentée par Monsieur Sébastien SEBLIN en sa qualité de Président Directeur Général, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « **Le Prestataire** »,
D'autre part,

Le Client et le Prestataire sont ci-après dénommés individuellement la « **Partie** » ou les « **Parties** ».

Les présentes Conditions Générales de Vente sont ci-après dénommées « **les CGV** ».

IL A PREALABLEMENT ÉTÉ EXPOSÉ QUE :

Le Prestataire exploite le site Internet <https://bynd.fr> permettant à des entreprises issus de secteurs divers de créer, développer et personnaliser leur site Internet dit de « *marketplace* ».

Dans ce contexte, les Parties acceptent de conclure les présentes CGV encadrant la vente des Services par le Prestataire au Client.

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Les Parties conviennent et acceptent que les termes suivants utilisés avec une majuscule, au singulier et/ou au pluriel, ont dans le cadre des CGV, la signification qui leur est donnée ci-dessous :

« **Le Client** » désigne l'administrateur du Site déployé et l'interlocuteur commercial du Prestataire.

« **Acheteur** » désigne tout Utilisateur qui achète un ou plusieurs Service(s) sur la Plateforme.

« **Fournisseur ou Vendeur** » désigne tout Utilisateur qui propose un ou plusieurs Service(s) à la vente sur la Plateforme.

« **Plateforme** » désigne le Site généré spécifiquement pour le Client.

« **Commande** » désigne le processus d'achat en ligne d'un Service par un Acheteur à un Fournisseur par l'intermédiaire du Site.

« **Compte** » : compte personnel créé par l'Acheteur sur lequel il renseigne ses coordonnées et informations personnelles et par le biais duquel il peut commander les Produits et les Services.

« **Prix de la Commande** » désigne le prix des Services (en ce compris les Services supplémentaires, notamment ceux pour la personnalisation de la « *marketplace* ») auquel sont, le cas échéant, additionnées les taxes locales et taxes d'état applicables.

« **Service** » désigne tout service offert en vente sur le Site.

« **Produit** » désigne tout produit offert en vente sur le Site.

« **Site** » désigne le site Internet <https://bynd.fr>.

« **Utilisateur** » désigne tout internaute naviguant sur le Site.

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV ont pour objet de définir et encadrer les modalités et conditions de vente des Services par le Prestataire au Client par l'intermédiaire du Site. Elles détaillent les droits et obligations des Parties dans le cadre de la vente des Services.

Les présentes CGV s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des achats en ligne effectués sur le Site.

Le fait que le Client ne se prévale pas des présentes CGV et/ou de l'une quelconque de leurs stipulations ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces CGV et/ou de l'une quelconque de leurs stipulations.

ARTICLE 3 – IDENTITÉ DU PRESTATAIRE ET CONTACT

Le Site est exploité par le Prestataire, à savoir :

BYND

Société par action simplifiée au capital social de 560.001 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 908 239 999, et dont le siège social est situé au 25 rue Roquelaine – 31000 Toulouse

Adresse email : support@bynd.fr

Numéro de téléphone : 05.32.09.40.62

Numéro de TVA intracommunautaire : FR00908239999

En cas de réclamation, Le Client peut contacter le Prestataire au numéro de téléphone ou à l'adresse email précités.

L'Acheteur peut consulter les Mentions légales présentes sur le Site.

ARTICLE 4 – ACCEPTATION DES CGV

Les CGV sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct en bas de chaque page du Site.

L'acceptation des CGV par l'Acheteur est matérialisée par une case à cocher dans le formulaire de Commande. Toute acceptation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. L'Acheteur qui n'accepte pas d'être lié par les CGV ne peut pas passer de Commande sur le Site.

Les CGV constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties et remplacent tout accord ou arrangement précédent, oral ou écrit s'y rapportant. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréés par le Prestataire.

Le Prestataire se réserve la possibilité de modifier les CGV dans les conditions de l'article 18 des CGV.

Les CGV prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par le Prestataire.

ARTICLE 5 – CARACTÉRISTIQUES DES SERVICES

5.1 Information précontractuelle

Avant toute Commande, et en application notamment des dispositions de l'article L. 111-1 du Code de la consommation, le Client peut prendre connaissance, sur le Site, des caractéristiques essentielles de chaque Service qu'il désire commander.

Ces informations contractuelles sont présentées en langue française.

5.2 Date de début des Services

Les Services débutent au moment de l'ouverture du Compte.

5.3 Modifications des Services

Les Services sont basés sur la plateforme logicielle du Prestataire et évolueront au fur et à mesure des mises à jour de ladite plateforme gérée. Le Client a le droit de modifier le Service ou toute partie de celui-ci à tout moment ; toute modification impactant à la baisse la qualité des Services et/ou impactant leur prix sera notifiée un (1) mois à l'avance à l'Acheteur.

Si le Client ne souhaite pas utiliser le Service modifié, il peut mettre fin à son utilisation du Service ou au présent Contrat dans les conditions de l'article 6.1. des CGV.

5.4 Collaboration

La bonne exécution des CGV et des Services nécessitent une collaboration loyale, active et permanente entre les Parties.

Par conséquent, chacune des Parties s'engage à :

- s'impliquer activement dans l'exécution de ses obligations ;
- s'abstenir de tout comportement susceptible d'affecter et/ou d'entraver l'exécution des obligations de l'autre Partie ;
- se fournir mutuellement dans un délai suffisant, compatible avec le bon respect des délais convenus entre les Parties, toutes informations et documents nécessaires à l'exécution des CGV ;
- s'alerter mutuellement dans les meilleurs délais en cas de difficulté et se concerter pour mettre en place la meilleure solution possible dans les meilleurs délais.

Il appartiendra notamment au Client de remettre au Prestataire l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation des Services et de faire connaître au Prestataire toutes les difficultés dont il pourrait avoir connaissance ou que sa connaissance de son domaine d'activité lui permet d'envisager, et ce, au fur et à mesure de l'exécution des présentes.

Pour toute question complémentaire relative aux Services, Le Client peut contacter le Prestataire dans les conditions de l'article 3 des CGV.

ARTICLE 6 – PRIX ET FRAIS

6.1 Détermination du prix – Formules d’abonnement

Formules d’abonnement. Il existe une formule d’abonnement gratuit pour tester et expérimenter les Services pendant trente (30) jours calendaires, et plusieurs formules d’abonnements payants. L’utilisation des Services dans le cadre d’un abonnement payant est facturée mensuellement.

La formule gratuite est résiliable à tout moment par l’Acheteur par envoi d’un email à l’adresse support@bynd.fr. A l’issue des trente (30) jours calendaires susvisés, l’Acheteur dispose d’un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires pour choisir, s’il le souhaite, une formule d’abonnement payant ; à défaut, il ne pourra plus bénéficier des Services et la « *marketplace* » qu’il aura créée dans le cadre du Service sera supprimée. Ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires correspond au temps de conservation des données de la « *marketplace* » créée avec la formule gratuite. À l’issue de ce délai, ces données seront supprimées.

Les abonnements payants sont renouvelés mensuellement par tacite reconduction. Le Client peut à tout moment résilier son abonnement par l’envoi d’un email à l’adresse support@bynd.fr, et sera facturé du mois en cours.

Personnalisation. Le Client peut personnaliser la « *plateforme* » créée dans le cadre de l’utilisation des Services. Si le Client souhaite intégrer des développements spécifiques non couverts par ces services de personnalisation, il peut contacter le Prestataire qui réalisera lesdits développements spécifiques, sous réserve du paiement par le Client de frais supplémentaires fixés par le Prestataire en supplément de l’abonnement mensuel et acceptés par le Client sur la base d’un devis. Les coûts de ces développements spécifiques varient en fonction du niveau de personnalisation souhaité par le Client. Un acompte de 50% devra être payé par le Client par virement bancaire sur le compte indiqué par le Prestataire. Si les développements spécifiques proposés au Client ne lui conviennent pas et qu’il sollicite des modifications, ces dernières seront facturées au Client.

Incidents. Le Prestataire se réserve le droit de facturer au Client le temps passé à la recherche de causes d’incidents dès lors que l’incident rencontré par le Client n’a pas pour origine un Service, une prestation ou une fourniture du Prestataire au titre des présentes. Les frais seront adressés au Client par devis et un acompte de 50% devra être payé par le Client par virement bancaire sur le compte indiqué par le Prestataire.

6.2 Affichage des prix

Les prix de vente des Services sont indiqués sur simple demande du Client, dans le récapitulatif de la Commande et dans l’email de confirmation de la Commande.

Ils sont indiqués en euros et sont affichés hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la Commande.

Le prix d'un Service ne comprend pas :

- les éventuels taxes locales ou taxes d'état susceptibles d'être exigibles selon les cas. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort du Prestataire. Le Client n'a aucun contrôle sur ces frais et ne peut pas indiquer à l'avance leur montant. Ils sont à la charge des Client et relèvent de sa responsabilité (notamment déclarations, paiement aux autorités compétentes). Le Client devra s'acquitter des taxes locales et taxes d'état applicables.
- les éventuels frais bancaires et frais de télécommunication nécessaires à l'accès au Site, lesquels sont à la charge du Client.

6.3 Révision des prix

Les prix des Services applicables sont ceux indiqués sur le Site au jour de la Commande (et, le cas échéant, sur le devis communiqué par le Prestataire au Client).

Le Prestataire se réserve la possibilité de modifier à tout moment les prix des Services. Toutefois, il s'engage à facturer les Services commandés aux prix indiqués lors de la Commande, sur le mois en cours. Si le Client souhaite refuser cette modification des prix, il peut résilier les CGV par l'envoi d'un email à l'adresse support@bynd.fr et sera redevable du mois en cours.

Le Prestataire se réserve la possibilité de proposer des offres promotionnelles, à sa libre discrétion.

6.4. Rabais et ristournes

Le Prestataire se réserve la possibilité à sa seule discrétion d'appliquer des remises à l'Acheteur sur les devis proposés et/ou l'abonnement contracté.

6.5. Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 7 – COMMANDE

L'Acheteur peut procéder à la Commande d'un ou plusieurs Service(s), dans les conditions suivantes.

7.1 Passation de Commande

L'Acheteur devra suivre une série d'étapes spécifiques pour pouvoir réaliser sa Commande :

- Information sur les caractéristiques essentielles du Service ;

- Renseignement par l'Acheteur des informations sur la « *plateforme* » créée au titre du Service et des options choisies ;
- Indication des coordonnées de l'Acheteur ; l'Acheteur doit créer ou se connecter à un Compte, dans les conditions de l'article 8 des CGV ;
- Suivi des instructions pour le paiement et paiement de la Commande, dans les conditions de l'article 9 des présentes CGV.

Lors de la Commande, l'Acheteur clique sur le bouton « Commander » et reconnaît passer commande avec obligation de paiement. Cette action constitue la formation d'un contrat de vente à distance conclu entre le Vendeur et l'Acheteur. A compter de cette action, l'Acheteur ne pourra plus annuler sa Commande.

La Commande est réputée reçue par le Vendeur lorsque celui-ci peut y avoir accès.

7.2 Confirmation de Commande

Une fois la Commande validée par l'Acheteur, celui-ci recevra alors un email de confirmation de la Commande, récapitulant les éléments de la Commande, à savoir le descriptif du ou des Service(s) acheté(s) et le Prix de la Commande, de même que les coordonnées du Vendeur. L'email de confirmation comporte également une copie des CGV en vigueur.

L'Acheteur doit s'assurer que l'adresse email renseignée lors de la Commande est correcte et qu'elle lui permet de recevoir l'email de confirmation de Commande. A défaut de réception de celui-ci dans un délai de vingt-quatre (24) heures suivant la Commande, l'Acheteur doit se rapprocher du Client aux coordonnées mentionnées à l'article 3 des CGV.

Le Prestataire recommande à l'Acheteur de conserver les informations contenues dans la confirmation de Commande.

La confirmation de Commande est réputée reçue par l'Acheteur lorsqu'il peut y avoir accès.

7.3 Annulation ou suspension de Commande

Le Vendeur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute Commande, quelle que soit sa nature et niveau d'exécution, en cas de défaut de paiement ou paiement partiel de toute somme qui serait due par l'Acheteur, en cas d'incident de paiement, ou en cas de fraude ou tentative de fraude relative à l'utilisation du Site, y compris à l'occasion de Commandes antérieures.

ARTICLE 8 - CRÉATION, GESTION ET SUPPRESSION DU COMPTE

8.1 Création et gestion du Compte

L'Acheteur aura la possibilité de créer un compte personnel sur le Site.

Pour la création et la gestion du Compte, l'Acheteur doit fournir l'ensemble des informations marquées comme obligatoires. L'Acheteur est, à cet égard, informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (<https://conso.bloctel.fr/index.php/inscription.php>).

L'Acheteur garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

Il s'engage à mettre à jour ces informations dans son Compte en cas de modifications (notamment : changement d'adresse postale), afin qu'elles correspondent toujours aux critères susvisés. Cette mise à jour s'effectue en se connectant au Compte et en modifiant les coordonnées concernées.

L'Acheteur est informé et accepte que les informations saisies aux fins de création ou de mise à jour de son Compte valent preuve de son identité. Les informations saisies par l'Acheteur l'engagent dès leur validation.

L'Acheteur peut accéder à tout moment à son Compte après s'être identifié à l'aide de son adresse email et de son mot de passe. L'Acheteur s'engage à ne pas s'enregistrer sous un identifiant/adresse email susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers (marque, dénomination sociale, nom commercial, etc.).

Les identifiants de connexion et mots de passe sont confidentiels. Ce droit d'accès au Service est accordé exclusivement pour les besoins professionnels de l'Acheteur. L'Acheteur s'engage à utiliser personnellement son Compte et à ne permettre à aucun tiers de l'utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

Il est pareillement responsable du maintien de la confidentialité de son adresse email et de son mot de passe, tout accès à son Compte à l'aide de ces derniers étant réputé effectué par l'Acheteur. Celui-ci doit immédiatement contacter le Prestataire aux coordonnées mentionnées à l'article 3 des CGV s'il remarque que son Compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît au Prestataire le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

Le Client doit, par ailleurs, prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder par ses propres moyens les informations de son Compte qu'il juge nécessaires, dont aucune copie ne lui sera fournie.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des erreurs, omissions, imprécisions pouvant être relevées dans les informations fournies par le Client, ni du préjudice pouvant éventuellement en découler pour des tiers.

8.2 *Suppression du Compte*

L'Acheteur peut supprimer son Compte à tout moment, en adressant au Prestataire une demande de suppression à l'adresse email mentionnée à l'article 3 des CGV. La suppression du Compte sera effective sous trente (30) jours calendaires et l'Acheteur sera redevable du mois en cours.

BYND supprimera tout Compte resté inactif pendant une durée continue de 36 (trente-six) mois.

Il est précisé que les données et contrats seront conservés pour des besoins telles qu'une obligation légale de conserver les données ou documents pouvant inclure des données ou à des fins probatoires pendant la durée de prescription légale applicable.

ARTICLE 9 – PAIEMENT

9.1 Modalités de paiement

Le Prix de l'abonnement est exigible (en euros) à la signature du devis et sera prélevé mensuellement. Le Client s'engage à fournir ses coordonnées bancaires (IBAN et BIC) et à compléter le Mandat SEPA sous forme papier ou électronique ou compléter les coordonnées de sa carte bancaire ; il reste libre de choisir la forme du Mandat SEPA, lorsque et tant que ces deux formes seront mises à sa disposition par le Prestataire. Dans le cas où il décide de recourir au Mandat SEPA Interentreprises, il lui appartient de s'assurer, préalablement, que son établissement de crédit est en mesure de traiter sa demande.

Le paiement des Produits et Services, s'effectue en ligne par prélèvement bancaire, par le biais de l'application *Stripe*, prestataire de service de paiement.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'ordre de paiement donné par l'Acheteur est irrévocable et il autorise ainsi à ce que son compte soit débité du Prix de la Commande. L'Acheteur confirme qu'il est bien le titulaire légal de la carte à débiter et qu'il est légalement en droit d'en faire usage.

L'Acheteur garantit au Vendeur qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de règlement qu'il aura choisi pour sa Commande.

9.2 Facturation

La facture correspondant à la Commande est accessible dans le Compte de l'Acheteur.

9.3 Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel, le Client sera redevable auprès du Prestataire, à compter du défaut de paiement, d'une pénalité de retard égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison de la « *marketplace* » créée dans le cadre des Services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme due.

En sus des indemnités de retard, toute somme, non payée à sa date d'exigibilité, produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

9.4 Faculté de résiliation pour défaut de paiement

Si, dans les quinze (15) jours calendaires suivant la notification adressée au Client sur le retard de paiement, ce dernier ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, les présentes CGV seront résiliées de plein droit et cette résiliation pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du Prestataire. Le Prestataire pourra également suspendre l'exécution des Services jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Les sommes versées par le Client au Prestataire lui resteront acquises.

ARTICLE 10 – LIVRAISON

Les délais de livraison de la « *marketplace* » créée dans le cadre des Services varient en fonction du type de Service commandé :

- si le Client crée la « *marketplace* » sans développements spécifiques réalisés par le Prestataire, la « *marketplace* » sera livrée immédiatement après qu'il aura rempli les étapes de création de la « *marketplace* ».

- si le Client souhaite intégrer à la « *marketplace* » des développements spécifiques réalisés par le Prestataire, un délai de livraison de ces développements spécifiques sera communiqué dans le devis adressé au Client. Au choix du Client, soit la « *marketplace* » sera livrée sans les développements spécifiques immédiatement après que le Client aura rempli les étapes de création puis les développements spécifiques seront livrés une fois ceux-ci validés par le Client, soit la « *marketplace* » sera livrée directement avec les développements spécifiques une fois ceux-ci validés par le Client.

ARTICLE 11 – RÉTRACTATION

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le Client reconnaît que le droit de rétractation ne peut s'appliquer à l'achat des Services, ceux-ci étant des services de fourniture d'un contenu numérique sans support matériel dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation et les présentes CGV soumettant l'Acheteur à une obligation de payer, puisque :

- a) Le Client donne son consentement exprès pour que l'exécution du contrat commence avant l'expiration du délai de rétractation ; et

- b) Le Client reconnaît qu'il perdra son droit de rétractation ; et

- c) Le Client reconnaît que le Prestataire a fourni une confirmation de son accord conformément aux dispositions du deuxième l'alinéa de l'article L. 221-13.

ARTICLE 12 – GARANTIES LÉGALES

Le Client bénéficie des garanties légales de conformité ainsi qu'à raison des vices cachés de la chose vendue.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Client :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la fourniture du service ;
- peut choisir entre la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique, ou, à défaut, la réduction du prix ou la résolution du contrat, dans les conditions des articles L. 224-25-17 et suivants du Code de la Consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les douze mois suivant la fourniture du service numérique.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et, dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

12.1 Garantie légale de conformité

Le Prestataire est garant de la conformité des Services, dans les conditions prévues dans le Code de la consommation.

12.2. Garantie des vices cachés

La garantie des vices cachés est applicable aux Services conformément aux dispositions du Code civil.

12.3. Rappel des dispositions légales applicables

A toutes fins utiles, les dispositions légales suivantes sont rappelées :

Article L224-25-12 du Code de la consommation : « *Le professionnel fournit un contenu numérique ou un service numérique conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 224-25-14.*

Lorsque le contrat prévoit une opération de fourniture ponctuelle du contenu numérique ou du service numérique, ou une série d'opérations de fourniture distinctes, le professionnel répond des défauts de conformité existant au moment de la fourniture et qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Lorsque le contrat prévoit que le contenu numérique ou le service numérique est fourni de manière continue, le professionnel répond des défauts de conformité qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 224-25-25.

Le professionnel répond également, dans les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'intégration incorrecte du contenu numérique ou du service numérique dans l'environnement numérique du consommateur lorsque celle-ci a été réalisée par le professionnel ou sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'intégration incorrecte réalisée par le consommateur résulte de lacunes dans les instructions que le professionnel a fournies.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité ».

Article L224-25-13 du Code de la consommation : « *Le contenu numérique ou le service numérique est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :*

- 1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévue au contrat ;*
- 2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du professionnel au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;*
- 3° Il est fourni avec tous les accessoires, y compris l'emballage, les instructions d'installation, ainsi que l'assistance à la clientèle, devant être fournis conformément au contrat ;*
- 4° Il est mis à jour conformément au contrat ».*

Article L224-25-14 du Code de la consommation : « *I.-En plus des critères de conformité prévus au contrat, le contenu numérique ou le service numérique est conforme s'il répond aux critères suivants :*

- 1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un contenu numérique ou d'un service numérique de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques, ou en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;*
- 2° Le cas échéant, il possède les qualités que le professionnel a présentées au consommateur sous forme de version d'essai ou d'aperçu, avant la conclusion du contrat ;*
- 3° Il est fourni selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;*

4° En cas de fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une période donnée, il est fourni sans interruption tout au long de cette période ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec tous les accessoires et les instructions d'installation ainsi que l'assistance à la clientèle, auxquels le consommateur peut légitimement s'attendre ;

6° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 224-25-25 ;

7° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de fonctionnalité, de compatibilité, d'accessibilité, de continuité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des contenus numériques ou des services numériques de même type, eu égard à la nature de ces contenus ou services ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le professionnel, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.-Toutefois, le professionnel n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées au dernier alinéa du I s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision de contracter.

III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du contenu numérique ou du service numérique, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat ».

Article L224-25-15 du Code de la consommation : « Lorsqu'à l'occasion du contrat, un traitement de données à caractère personnel est opéré par le professionnel, un manquement de sa part aux obligations lui incombant au titre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dès lors que ce manquement entraîne le non-respect d'un ou de plusieurs critères de conformité énoncés à la présente section, est assimilé à un défaut de conformité, sans préjudice des autres recours prévus par ces textes ».

Article L224-25-16 du Code de la consommation : « I.-Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de douze mois à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique sont présumés exister au moment de cette fourniture, sauf preuve contraire.

Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue du contenu numérique ou du service numérique pendant une période donnée, la charge de la preuve quant à la question de savoir si le contenu numérique ou le service numérique était conforme au cours de la période contractuelle de fourniture, incombe au professionnel dans le cas d'un défaut de conformité apparaissant au cours de cette période.

II.-Le professionnel n'est pas responsable du défaut de conformité s'il démontre que celui-ci est directement imputable à l'incompatibilité entre le contenu numérique ou le service numérique et

l'environnement numérique du consommateur, et que le consommateur avait été informé par le professionnel des exigences techniques de compatibilité de ce contenu ou service avant la conclusion du contrat.

Le consommateur est tenu de coopérer avec le professionnel, dans la mesure de ce qui est raisonnablement possible, nécessaire et le moins intrusif pour lui, afin de déterminer si le défaut de conformité est causé par cette incompatibilité. Dans le cas contraire, la charge de la preuve mentionnée au premier ou au deuxième alinéa du I du présent article, incombe au consommateur à la condition que le consommateur ait été informé de façon claire et compréhensible de son obligation de coopérer avant la conclusion du contrat ».

Article L224-25-17 du Code de la consommation : « En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées dans le présent paragraphe.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le professionnel ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la présente sous-section, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.

Les dispositions de la présente sous-section sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts ».

Article L224-25-18 du Code de la consommation : « En cas de défaut de conformité, le consommateur est en droit d'exiger la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique aux critères énoncés dans le paragraphe 1 de la présente sous-section.

La mise en conformité a lieu sans frais pour le consommateur, sans retard injustifié suivant la demande de ce dernier et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du contenu numérique ou du service numérique concerné et de l'usage recherché par le consommateur.

Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation qu'il a faite du contenu numérique ou du service numérique pendant la période, antérieure à la résolution du contrat, au cours de laquelle ce contenu ou service n'était pas conforme ».

Article L224-25-19 du Code de la consommation : « Le professionnel peut refuser la mise en conformité si elle s'avère impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, au regard notamment de l'importance du défaut de conformité et de la valeur du contenu numérique ou du service numérique en l'absence de défaut.

Dès lors que ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la mise en conformité sollicitée conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Tout refus du professionnel de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité est motivé par écrit ou sur support durable ».

Article L224-25-20 du Code de la consommation : « *Le consommateur a droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat dans les cas suivants :*

1° Lorsque le professionnel refuse toute mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ;

2° Lorsque la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ou si elle occasionne des frais ou un inconvénient majeur pour le consommateur ;

3° Lorsque la non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction de prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

La résolution du contrat ne peut toutefois pas être prononcée si le défaut de conformité est mineur, ce qu'il incombe au professionnel de démontrer. Le présent alinéa n'est pas applicable aux contrats dans lesquels le consommateur ne procède pas au paiement d'un prix ».

Article L224-25-21 du Code de la consommation : « *Dans les cas prévus à l'article L. 224-25-20, le consommateur informe le professionnel de sa décision d'obtenir une réduction du prix.*

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du contenu numérique ou du service numérique fourni, et la valeur de ce contenu numérique ou service numérique en l'absence du défaut de conformité ».

Article L224-25-22 du Code de la consommation : « *I.-Dans les cas prévus à l'article L. 224-25-20, le consommateur informe le professionnel de sa décision de résoudre le contrat.*

Pour les contrats mentionnés au II de l'article L. 224-25-2 et pour les offres groupées au sens de l'article L. 224-42-2, le consommateur a droit à la résolution de l'ensemble des contrats y afférents.

II.-Le consommateur s'abstient d'utiliser le contenu numérique ou le service numérique ou de le rendre accessible à des tiers.

Si le contenu numérique a été fourni sur un support matériel, le consommateur le restitue sans retard injustifié et aux frais du professionnel si celui-ci formule une demande de restitution au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le consommateur informe le professionnel de sa décision de résoudre le contrat.

III.-Le professionnel est tenu :

1° De rembourser au consommateur le prix payé et de restituer tout autre avantage reçu au titre du contrat ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture du contenu numérique ou du service numérique pendant une période donnée, de rembourser ou de restituer la portion proportionnelle du prix et tous les avantages correspondant à la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique n'était pas conforme, y compris lorsque le consommateur a utilisé le contenu numérique ou le service numérique non conforme pendant cette période ;

3° De mettre à disposition du consommateur, sans frais et dans un délai raisonnable, dans un format couramment utilisé et lisible par machine, tout contenu, autre que les données à caractère personnel, qui a été fourni ou créé par ce dernier lors de l'utilisation du contenu numérique ou du service numérique fourni par le professionnel ;

4° De s'abstenir d'utiliser tout contenu, autre que les données à caractère personnel, qui a été fourni ou créé par le consommateur dans le contexte de l'utilisation du contenu numérique ou du service numérique fourni par le professionnel, sauf si ce contenu a été généré conjointement par le consommateur et d'autres personnes, et si d'autres consommateurs peuvent continuer à en faire usage.

Ces deux dernières obligations ne sont pas applicables lorsque ce contenu n'est d'aucune utilité en dehors du contexte de son utilisation ou s'il n'a trait qu'à l'activité du consommateur lorsqu'il utilise le contenu numérique ou le service numérique fourni par le professionnel, ou encore si ce contenu a été agrégé par le professionnel à d'autres données et ne peut être désagrégé, ou ne peut l'être que moyennant des efforts disproportionnés, par le professionnel.

Le professionnel peut empêcher toute utilisation ultérieure du contenu numérique ou du service numérique en rendant ce contenu ou service inaccessible au consommateur ou en désactivant le compte utilisateur du consommateur, sans préjudice, néanmoins, des droits du consommateur à la récupération du contenu conformément au présent article, ou à la consultation de ses factures.

S'agissant des données à caractère personnel, le professionnel respecte les obligations lui incombant en vertu du règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ».

Article L224-25-23 du Code de la consommation : « Le remboursement au consommateur des sommes dues par le professionnel, ou de tout autre avantage reçu au titre du contrat, est effectué sans retard injustifié et au plus tard dans un délai de quatorze jours à compter du jour où le professionnel est informé par le consommateur de sa décision de faire valoir son droit à la réduction du prix ou à la résolution du contrat.

Le professionnel rembourse ces sommes en recourant au même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur lors de la conclusion du contrat, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire ».

Article L224-25-24 du Code de la consommation : « *Les mises à jour d'un contenu numérique ou d'un service numérique sont régies par la présente sous-section.*

Pour l'application de la présente sous-section, on entend par mises à jour, les mises à jour ou les modifications visant à maintenir, adapter ou faire évoluer les fonctionnalités du contenu numérique ou du service numérique, y compris les mises à jour de sécurité, que ces mises à jour soient nécessaires ou non au maintien de la conformité du contenu ou service numérique ».

Article L224-25-25 du Code de la consommation : « *I.-Le professionnel veille à ce que le consommateur soit informé des mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique et à ce qu'il les reçoive :*

1° Durant une période à laquelle le consommateur peut légitimement s'attendre, eu égard au type et à la finalité du contenu numérique ou du service numérique et compte tenu des circonstances et de la nature du contrat, dans le cas d'une opération de fourniture ponctuelle ou d'une série d'opérations de fourniture distinctes ;

2° Durant la période pendant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci en prévoit la fourniture continue pendant une période donnée.

II.-Lorsque le consommateur n'installe pas, dans un délai raisonnable, les mises à jour fournies par le professionnel conformément au I, le professionnel n'est pas responsable des défauts de conformité résultant uniquement de la non-installation des mises à jour concernées, à condition que :

1° Le professionnel ait informé le consommateur de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de leur non-installation par le consommateur ; et

2° La non-installation ou l'installation incorrecte par le consommateur des mises à jour ne soit pas due à des lacunes dans les instructions d'installation fournies au consommateur ».

Article L224-25-26 du Code de la consommation : « *S'agissant des mises à jour qui ne sont pas nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique, le professionnel respecte les conditions suivantes :*

1° Le contrat autorise le principe de telles mises à jour et en fournit une raison valable ;

2° Le professionnel informe le consommateur, de manière claire et compréhensible, raisonnablement en avance et sur un support durable, de la mise à jour envisagée en lui précisant la date à laquelle elle intervient ;

3° La mise à jour est effectuée sans coût supplémentaire pour le consommateur ;

4° Le professionnel informe le consommateur que celui-ci est en droit de refuser la mise à jour ou, le cas échéant, de la désinstaller, si la mise à jour a une incidence négative sur son accès au contenu numérique ou au service numérique ou à son utilisation de ceux-ci.

Dans ce cas, la résolution du contrat est de droit et sans frais pour le consommateur et dans un délai maximal de trente jours, à moins que la mise à jour n'ait qu'une incidence mineure pour lui. Le consommateur ne peut toutefois résoudre le contrat si le professionnel lui a proposé de conserver le contenu numérique ou le service numérique sans la mise à jour, y compris au moyen d'une désinstallation de la mise à jour, et si ce dernier demeure en conformité dans les conditions prévues à la présente section.

Lorsque le consommateur exerce son droit à la résolution du contrat, les articles L. 224-25-22 et L. 224-25-23 s'appliquent.

Le présent article n'est pas applicable en cas d'offre groupée au sens de l'article L. 224-42-2 ».

Article 1641 du Code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1642 du Code civil : Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

Article 1643 du Code civil : Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

Article 1644 du Code civil : Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix.

Article 1646 du Code civil : Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

Article 1648 du Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.

ARTICLE 13 – OBLIGATIONS DU CLIENT

13.1 Capacité juridique de l'Acheteur

La passation de Commande est accessible :

- à toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des CGV. En conséquence, si une personne ne disposant pas de la capacité juridique

commandait des Services sur le Site, ses responsables légaux (parents, tuteurs, manager, notamment) assumeront l'entière responsabilité de la Commande ;

- à toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

13.2 Obligations quant à l'usage des Services

Outre l'obligation de payer le Prix de la Commande, il appartient au Client de respecter les obligations suivantes.

Il appartient au Client et aux Acheteurs d'utiliser les Services et la « *marketplace* » en résultant conformément aux instructions communiquées par le Prestataire.

Le Client s'engage à apporter une collaboration active et régulière pour la conception de la « *marketplace* » résultant des Services, en particulier :

- (a) en fournissant les informations, adaptées et documentées, que le Prestataire considèrera comme raisonnablement nécessaires à la bonne exécution des Services ;
- (b) en signalant au Prestataire toutes installations et toutes mises à jour d'anti-virus et/ou de pare-feu (firewall) ou de tout autre système qui peuvent être installés par d'autres prestataires en charge du parc informatique du Client et qui pourrait altérer directement ou indirectement la réalisation des Services.

D'une manière générale, le Client s'engage à :

- (a) prendre en considération les conseils et recommandations raisonnables du Prestataire ou à défaut accepter de supporter les risques inhérents à un « non suivi » de ces recommandations ;
- (b) contrôler la véracité des informations transmises au Prestataire ; à cet effet, le Prestataire ne pourrait être tenu responsable des conséquences d'une décision prise sur la base d'informations erronées de l'Acheteur.

Le Client s'engage à respecter les instructions du Prestataire quant à la sécurité, la sauvegarde et l'archivage des ressources informatiques lui appartenant (données, résultats, fichiers, programmes) en mettant en œuvre toutes les mesures de sécurité, de sauvegarde des données et de contrôle lui incombant.

Le Client a interdiction de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux Services et notamment de les utiliser de manière non conforme à sa destination et aux conditions fixées par les CGV. En conséquence, il s'interdit notamment d'effectuer une ingénierie inverse des Services notamment en

vue d'élaborer un produit ou service concurrent et/ou de copier, reproduire toutes fonctionnalités, fonctions et/ou tous attributs graphiques des Services.

En outre, le Client s'engage à ne pas utiliser les Services de manière à porter atteinte à la réputation du Prestataire ou qui pourrait porter atteinte au bon fonctionnement des Services. Le Client s'engage à n'utiliser les Services que conformément à leur destination professionnelle, pour les seuls besoins professionnels de son activité.

Sont strictement interdits : (a) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher le bon fonctionnement du Site, (b) toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes du Prestataire, (c) tous détournements des ressources système du Site, (d) toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier, (e) toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification, (f) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux du Prestataire ou des Utilisateurs de son Site, (g) toute transmission vers le Site d'un contenu illégal, préjudiciable, menaçant, injurieux, harcelant, délictuel, diffamatoire, vulgaire, obscène, contraire aux bonnes mœurs, portant atteinte à la vie privée d'une personne, en ce compris son droit à l'image, odieux ou désobligeant ou choquant d'un point de vue racial, ethnique ou autre ; (h) toute pratique détournant le Site à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et enfin plus généralement (i) tout manquement aux Conditions Générales d'Utilisation ou aux lois et règlements en vigueur.

En cas de manquement par le Client aux obligations prévues au titre du présent article, le Prestataire se réserve le droit de résilier immédiatement les CGV et les Services fournis sans aucune responsabilité à tout moment.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

14.1 Les obligations de fourniture des Services incombant au Prestataire constituent des obligations de moyens.

14.2 Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages découlant d'une utilisation des Services non conforme aux instructions qu'il a communiquées au Client.

Le Prestataire n'est pas responsable des outils connectés par l'Acheteur à la « *marketplace* », notamment si ces outils viennent dégrader l'utilisation de la « *marketplace* ».

14.3 Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution du contrat de vente du fait d'un cas de force majeure, tel que défini au sens de l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence des juridictions françaises. Sont notamment considérés comme cas de force majeure : les intempéries exceptionnelles, les incidents météorologiques graves, les catastrophes naturelles, les incendies et inondations, les explosions, les orages, la foudre, les attentats et actes de terrorisme, les guerres et émeutes, les épidémies et pandémies, les pannes d'électricité, de réseau ou de connexions réseau, les grèves ou autres conditions de travail, les

défaillances, les violations, les retards ou les inexécutions des fournisseurs de services en nuage ou d'autres fournisseurs utilisés dans le cadre du Service, les dysfonctionnements des opérateurs télécom et des télécommunications dès lors que ces dysfonctionnements n'ont pas pour origine les moyens techniques mis en œuvre par le Prestataire, les maladies au sein du personnel, les fermetures, interdictions et/ou restrictions administratives, réglementaires ou légales, les interdictions d'importation et d'exportation, les cas de rupture ou de blocage des moyens de transport ou des services postaux y compris du fait de grèves, ainsi que toute obligation légale ou réglementaire ou d'ordre public imposée par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement les CGV. Un cas de force majeure peut concerner tant le Prestataire que ses fournisseurs.

Dans ce cas, la Partie invoquant la force majeure notifiera à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les meilleurs délais, la survenance d'un tel événement et la nécessaire extension des dates limites d'exécution de ses obligations.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation s'en trouvera suspendue jusqu'à que la Partie invoquant la force majeure ne soit plus empêchée par l'évènement de force majeure. La Partie invoquant la force majeure devra tenir l'autre Partie informée et s'engage à faire de son mieux pour limiter la durée de la suspension. Dans le cas où la suspension se poursuivrait au-delà d'un délai de trois (3) mois, chacune des Parties aura la possibilité de résilier le Contrat sans indemnité en notifiant à l'autre Partie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si l'empêchement est définitif, le contrat est résilié de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

14.4 Le Prestataire ne pourra pas être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat ou du retard dans la livraison si cette inexécution ou ce retard est imputable au Client, notamment en cas d'inexactitude ou imprécision de l'adresse email fournie par le Client.

14.5 En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par le Prestataire au titre des CGV est expressément limitée aux seuls dommages directs, prévisibles et avérés subis par le Client.

En aucun cas, le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable tant à l'égard du Client qu'à l'égard de tiers, pour tout dommage imprévisible ou pour tout dommage indirect, qu'il soit matériel ou immatériel, tel que perte d'exploitation, perte de bénéfice ou d'image ou de toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Service par le Client ainsi que toute perte ou détérioration d'informations pour lesquelles le Prestataire ne peut être tenue pour responsable.

Dans l'hypothèse où la responsabilité du Prestataire serait retenue, l'indemnisation globale et cumulée, toutes causes confondues, à laquelle le Client pourra prétendre sera limitée au montant qui lui a été facturé par le Prestataire au cours des trois (3) derniers mois précédents l'évènement litigieux.

Les Parties reconnaissent que le prix des Services reflète la répartition des risques découlant des CGV, ainsi que l'équilibre économique voulu par les Parties, et que les CGV n'auraient pas été conclues à ces conditions sans les limitations de responsabilité définies aux présentes. De manière expresse, les Parties conviennent que les limitations de responsabilité continuent à s'appliquer même en cas de résolution ou de résiliation des CGV.

Le Prestataire ne saurait en aucun cas être responsable de :

- la disponibilité, du fonctionnement irrégulier ou régulier, du dysfonctionnement ou de la maintenance du système d'information du Client, ainsi que des matériels, logiciels, progiciels, systèmes de télécommunication, réseaux ou de tout autre système tiers utilisé par le Client ou fourni par un tiers pour l'accès et l'utilisation des Services par le Client ;
- l'interruption par le Prestataire de la fourniture de tout ou partie des Services du fait du non-respect par le Client de ses obligations contractuelles prévues aux CGV ;
- toute utilisation des Services contraire aux instructions du Prestataire, à la destination des Services et pour des activités illégales ou portant atteinte aux droits de tiers ;
- toute contamination par tout virus des fichiers, programmes logiciels, etc., du Client et des conséquences éventuellement dommageables de cette contamination.

Le Prestataire n'assume aucune responsabilité concernant les activités, transactions et affaires réalisées sur la « *marketplace* » du Client. Le Client est seul responsable de la fourniture des mentions légales, conditions de vente et d'utilisation, politique de confidentialité et autres informations légales devant être fournies pour la conformité légale de sa « *marketplace* ». Le Prestataire n'assume aucune responsabilité en cas de manquement à ces obligations. Le Client est seul responsable de la conformité de ces termes et conditions avec tous les textes, lois et réglementations applicables. Le Client est seul responsable du contenu créé et publié sur sa « *marketplace* ». Le Prestataire ne contrôle pas son contenu et décline donc toute responsabilité à cet égard. Le Prestataire se réserve le droit de supprimer tout contenu de la « *marketplace* » ou de suspendre temporairement la marketplace pour enlever un contenu non conforme aux CGV et/ou aux Conditions Générales d'Utilisation du Site. Le Client est seul responsable du traitement des données personnelles des utilisateurs de sa « *marketplace* » et doit donc veiller à ce que les lois en vigueur soient appliquées concernant le traitement des données à caractère personnel.

Le Client détermine le thème, le contenu, l'idée commerciale et l'objectif de la « *marketplace* ». Ces éléments ne dépendent pas du Prestataire et, par conséquent, le Prestataire ne saurait en être tenu responsable.

Le Prestataire ne garantit pas que les Services soient exempts de tous défauts ou aléas, mais s'engage exclusivement à remédier, avec toute la diligence raisonnablement possible, aux dysfonctionnements reproductibles des Services constatés. Cette garantie de conformité ne saurait être étendue à une garantie de conformité aux besoins spécifiques ou à l'activité spécifique d'un

Acheteur. Le Prestataire ne garantit pas l'aptitude des Services à atteindre des objectifs ou des résultats que le Client se serait fixés. Il incombe au Client ou à tout tiers mandaté par lui à cet effet de s'assurer de l'adéquation des Services à ses besoins ou à son activité spécifique sur le territoire où les Services sont utilisés.

Le Client garantit qu'il utilise les Services dans le respect des lois et règlements applicables, notamment en matière fiscale. Plus particulièrement, dans l'hypothèse où le Prestataire serait tenu pour solidairement responsable par l'administration fiscale du paiement des rappels de droits émis en raison de l'utilisation irrégulière par le Client des Services mis à sa disposition, le Client s'engage à indemniser intégralement le Prestataire à hauteur des sommes réclamées par l'administration.

ARTICLE 15 – RÉSILIATION

15.1 Cas de résiliation

Outre les cas de résiliation pour convenance prévus à l'article 6.1 des CGV, l'une ou l'autre des Parties peut résilier les CGV en adressant une notification écrite à l'autre Partie dans le cas où cette autre Partie est en violation substantielle et/ou répétée des CGV et n'a pas remédié à cette violation dans les trente (30) jours calendaires suivant la réception de la notification écrite détaillant cette violation.

Le Client pourra demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, la résiliation de plein droit du présent Contrat en cas de non-respect par le Prestataire, pendant trois mois consécutifs, d'un taux de disponibilité du Service de 99,5 %. Par exception au premier paragraphe, la résiliation du présent Contrat prendra effet trois (3) mois après la réception de la lettre précitée par le Prestataire, sauf à ce que ce dernier justifie des remèdes appropriés apportés ou devant être apportés pour supprimer le manquement constaté.

15.2 Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation des CGV pour quelque raison que ce soit :

- (a) le droit du Client d'utiliser les Services cessera sous trente (30) jours calendaires après la date effective de la résiliation, sauf en cas de défaut de paiement (voir en ce sens l'article 9.4.) et sauf cas de cessation immédiate de la mise à disposition du Service prévus dans les CGV ;
- (b) le Prestataire conservera toutes les données fournies par le Client ou les utilisateurs finaux de la Marketplace au Service ainsi que toutes les données issues de la « marketplace » pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. À l'issue de cette période, le Prestataire aura le droit de supprimer ces données sans aucune responsabilité.
Le Client reste propriétaire de son fichier Acheteurs et Fournisseurs qu'il peut récupérer à tout moment au travers un export.

ARTICLE 16 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

16.1 La structuration du Site et ses éléments, notamment les textes, graphiques, images, photographies, sons, vidéos, la technologie sous-jacente utilisée, applications informatiques, code source, et bases de données qui le composent, nom de domaine, de même que les marques, droits de propriété intellectuelle afférents aux Services (notamment droits d’auteur) et autres éléments du Site (ci-après dénommés ensemble « **les Eléments protégés** ») sont la propriété exclusive du Prestataire (ou d’un tiers ayant autorisé leur exploitation sur le Site) et sont notamment protégés par les lois en vigueur au titre de la propriété intellectuelle (notamment la marque « Bynd »).

Le Client s’engage à ne pas porter atteinte aux Eléments protégés.

Toute représentation, reproduction, adaptation ou exploitation partielle ou totale des Eléments protégés, par quelque procédé que ce soit, sans l’autorisation préalable, expresse et écrite du Prestataire, est strictement interdite et serait susceptible de constituer une contrefaçon au sens des dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

L’accès au Site et son utilisation ne valent pas reconnaissance d’un droit et, de manière générale, ne confère aucun droit de propriété intellectuelle relatif aux Eléments protégés, lesquels restent la propriété exclusive du Prestataire.

16.2 Sous réserve du complet paiement des Services par le Client, il est accordé au Client, pour la durée du présent Contrat, un droit non exclusif, limité, non transférable et non sous-licenciable d’utiliser les Services dans le seul but de créer et développer la « *marketplace* ». En aucun cas, le code source afférent aux Services ne sera communiqué au Client. Seuls les développements spécifiques réalisés à la demande du Client pourront faire l’objet d’une cession de droits de propriété intellectuelle au profit du Client, à sa demande et sur devis.

Le Client peut choisir d’utiliser les services de tiers (tels que les services de paiement) en relation avec le Service. Ces services tiers seront soumis à leurs conditions générales applicables et le Prestataire ne saurait en être tenu responsable.

16.3 Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à tout matériel que le Client fournit au Prestataire pour la conception de la « *marketplace* » resteront la propriété unique et exclusive du Client. Il accorde au Prestataire une licence pour toute la durée des Services, non exclusive, pouvant faire l’objet d’une sous-licence et transférable pour utiliser, copier, reproduire, modifier, mettre à disposition et distribuer ce matériel aux fins de la mise à disposition des Services.

Tous les droits de propriété intellectuelle sur le matériel fourni par les utilisateurs finaux de la « *marketplace* » relèvent de la responsabilité du Client, lequel garantira pleinement le Prestataire en cas de contestation émise à son encontre par les utilisateurs finaux. Le Client accepte d’indemniser,

de défendre et de dégager le Prestataire, ses sociétés affiliées, ses filiales, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés (collectivement " **Personne(s) indemnisée(s)** ") de toute responsabilité à l'égard de toutes les réclamations de tiers et de toute responsabilité, perte et dépense associées (y compris les dommages et intérêts, les montants des règlements, et les frais juridiques), intentées à l'encontre de toute(s) Personne(s) Indemnisée(s), découlant de, liées à ou pouvant découler de la violation des termes et conditions des CGV par le Client ou en relation avec la « *marketplace* » ou toute affaire, activité ou transaction effectuée ou réalisée sur la « *marketplace* ».

Le Client peut, à tout moment pendant la durée des CGV, demander au Prestataire de lui fournir une copie des éléments fournis par lui-même ou par les utilisateurs finaux de la « *marketplace* ». Ce matériel sera fourni en le mettant à sa disposition d'une manière raisonnable convenue par le Prestataire et le Client. Le Prestataire sera en droit de facturer au Client les frais raisonnables encourus en raison de la mise à disposition des documents ; ces frais seront validés par le Client sur la base d'un devis.

16.4 Le Prestataire dispose d'une Politique de Confidentialité dont le Client est expressément invité à prendre connaissance sur le Site.

ARTICLE 17 – PUBLICITÉ

Le Prestataire se réserve la faculté d'insérer sur toute page du Site et dans toute communication aux Clients tous messages publicitaires ou promotionnels et dans des conditions dont le Prestataire sera seul juge.

Le Client autorise le Prestataire à utiliser des informations générales (telles que le nom et/ou le logo) relatives à l'Acheteur et à la « *marketplace* » pour la promotion de son activité, notamment sur le Site.

ARTICLE 18 – MODIFICATION DES CGV

Le Prestataire se réserve la faculté de modifier à tout moment les CGV. Il mettra en ligne les CGV telles que modifiées. La version en vigueur des CGV est celle consultable sur le Site à la date de la Commande de du Client.

ARTICLE 19 – LANGUE

Dans l'hypothèse d'une traduction des CGV dans une ou plusieurs langues, la langue d'interprétation sera la langue française en cas de contradiction ou de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition.

ARTICLE 20 – INTUITU PERSONAE – CESSION – SOUS-TRAITANCE

Les CGV sont conclues *intuitu personae* en considération de la personne même de l'Acheteur.

Par conséquent, le Client ne peut céder, transférer, ni aliéner de quelque manière que ce soit, ses droits et obligations nés des CGV, totalement ou partiellement (même dans le cadre d'une opération d'apport ou de fusion) à un tiers, sans le consentement préalable écrit du Prestataire.

Le Prestataire pourra céder ou transférer les CGV librement et sans formalités, sous réserve d'en informer le Client. À compter de la notification écrite de la cession, le Prestataire sera libéré pour l'avenir de ses obligations au titre des CGV et ne pourra être tenu pour solidairement responsable de l'exécution des CGV par le cessionnaire.

Le Client accepte que le Prestataire sous-traite, librement et sans formalité préalable, tout ou partie de ses obligations au titre des présentes, sous sa responsabilité. En cas de sous-traitance, le Prestataire restera seul tenu du bon respect des obligations souscrites aux termes des CGV.

Le Prestataire sera libre d'utiliser le savoir-faire développé par lui à l'occasion de l'exécution des CGV Contrat et d'effectuer des prestations analogues pour le compte d'autres clients, y compris des concurrents du Client.

ARTICLE 21 – MÉDIATION

Le Client dispose du droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige portant sur l'exécution des présentes CGV qui l'opposerait au Prestataire, dans les conditions prévues selon les dispositions du Code de la consommation.

Il peut contacter à cette fin le médiateur de la consommation suivant :

Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C)

14 rue Saint Jean – 75017 Paris

Téléphone : 01 89 47 00 14

Site Internet : <https://cm2c.net/> ; <https://cm2c.net/comment-nous-saisir.php>

Adresse email : cm2c@cm2c.net

Le Client, s'il souhaite avoir recours à la médiation, doit justifier avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du Prestataire par une réclamation écrite selon les modalités prévues à l'article 3 des CGV.

ARTICLE 22 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Toutes les clauses figurant dans les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de contestation, à défaut de résolution amiable ou de recours à la médiation, ladite contestation sera soumise au Tribunal de Commerce de Toulouse.

ARTICLE 23 – GÉNÉRALITES

Si une ou plusieurs stipulations des CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des obligations visées aux CGV ne saurait être interprété ultérieurement comme une renonciation à l'obligation en cause.

Les CGV constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet des présentes conditions et remplace toutes les propositions, orales ou écrites, toutes les négociations antérieures et toutes les autres communications entre les parties concernant l'objet du contrat.

Les Parties déclarent que les informations fournies et exploitées par le Service font foi entre eux jusqu'à preuve du contraire.

Rien dans les CGV ne doit être interprété comme créant un partenariat, une agence, une coentreprise ou toute autre entité juridique entre les Parties. Le Prestataire n'agit pas en tant que représentant du Client ou agent en ce qui concerne les Services. La relation entre les Parties est celle de contractants indépendants.

Afin d'éviter tout doute, le Client ne peut prendre aucun engagement au nom du Prestataire.

* *
*
*
*

Contenu mis à jour le 20 Novembre 2023